



## Délai signature PV AG Modifié

-----  
Par Popodex

Bonjour,  
Suite à l'AG, un copropriétaire avec un pouvoir s'est aperçu que le vote de son pouvoir avait été enregistré en vote pour au lieu d'un vote d'abstention.  
Est ce qu'il y a un délai pour resigner le PV modifié ? Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Précisez : il a donné son pouvoir ou reçu un pouvoir ?  
L'enregistrement des votes est validé par le président de séance, au besoin assisté par les scrutateurs et le syndic/secrétaire.

Précisez : quand a-t-il constaté l'erreur de comptage de son vote ?

- pendant l'AG ?
- le lendemain ?
- à réception du PV ?
- 3 mois plus tard ?

Précisez : qui propose un PV modifié ? Il n'y a que le président qui peut faire enregistrer un modificatif, et il doit le signer immédiatement.

Dernier point : ce vote après modification a-t-il un impact sur le résultat des votes ?

-----  
Par Popodex

Bonjour,  
L'erreur a été constaté une heure après l'AG.  
Le Syndic a proposé de refaire signé le PV modifié au Président et le scrutateur, et non il n'y a pas d'impact sur le vote.

-----  
Par yapasdequoi

Oui, c'est une bonne suggestion.  
C'est le texte corrigé qui deviendra le PV officiel que le syndic devra notifier aux opposants/défaillants et conserver ensuite dans ses archives.

Article 17

Modifié par Décret n°2020-834 du 2 juillet 2020 - art. 18

Il est établi un procès-verbal des décisions de chaque assemblée qui est signé, à la fin de la séance, ou dans les huit jours suivant la tenue de l'assemblée, par le président, par le secrétaire et par le ou les scrutateurs.

-----  
Par Popodex

Et si le PV est signé au delà des 8 jours, est-ce que ça peut rendre nulle l'AG ?

-----  
Par yapasdequoi

Non il n'y a pas de sanction. Mais ça pose sans doute d'autres problèmes...

- est-ce que le syndic a déjà distribué le PV erroné ? si oui il va falloir diffusé un erratum (double frais

d'affranchissement)

- est-ce que le syndic attend ? dans ce cas il retarde les actions à mettre en oeuvre suite à l'AG. Comme le recouvrement du solde des charges sur compte approuvés, les appels de fonds du budget ? les commandes de travaux, etc etc...

Mais c'est au président de s'en préoccuper : il est responsable du PV.

Et si le résultat des votes n'est pas impacté, ce n'est pas la peine d'en faire tout un fromage non plus ....

-----  
Par Popodex

Merci encore d'avoir répondu à mes interrogations.  
Bonne journée !